

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 3 mars 2010 s'est réuni en session ordinaire à L'Isle d'Abeau, le 10 mars de l'an deux mille dix sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 100 titulaires Votants : 56

PRESENTS :

- ❶ - Communes en adhésion directe (1)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (22)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (6)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (8)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (5)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (14)

0 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le nettoyage de printemps, organisé cette année le 27 mars 2010, rassemble de nombreuses communes autour de cet évènement au bénéfice de la sensibilisation à la protection de l'environnement.

Notre syndicat donne l'impulsion de cet évènement et apporte un soutien technique et financiers aux organisateurs par la fourniture de divers supports d'information (affiches, diplômes, guide du tri,...) et d'identification (gilets, sacs cabas,...)

A la demande de certaines collectivités, il nous a été demandé d'essayer de centraliser divers achat : Gants, sacs poubelles de tri, sacs à gravats. Nous avons donc décidé d'accéder à cette requête sous réserve d'un financement de cette action par les intercommunalités ou les communes concernées.

Il est donc proposé d'adopter le principe d'une convention avec les collectivités intéressées pour l'achat des équipements par le Syndicat Mixte, et une refacturation des frais à ces collectivités en fonction des commandes réalisées.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser le président à signer ces conventions.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 15 mars 2010

Le Président
M. NIVON

SYNDICAT MIXTE
NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
38540 HEYRIEUX

COLLECTIVITE

MODELE DE CONVENTION
DE PRISE EN CHARGE DE CERTAINS
FRAIS RELATIF AU NETTOYAGE DE PRINTEMPS

ENTRE

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné représenté par son Président Monsieur Michel NIVON

ET

La Collectivité, représentée par son Monsieur

Considérant :

- L'opération nettoyage de printemps organisé en collaboration conjointe à la date du 27 mars 2010.
- La demande de la collectivité au Syndicat Mixte Nord Dauphiné de procéder à des achats groupés de matériel pour l'organisation de cette journée.

Il a été convenu ce qui suit :

I – Article 1

La Collectivité remboursera au Syndicat Mixte Nord Dauphiné la somme deeuros relative au matériel fournis joint en annexe.

II – Article 2

La demande de remboursement fera l'objet d'un titre de recette à la collectivité, à l'issue de l'opération.

III – Article 3

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné garde à sa charge exclusive certains éléments de l'opération :

- Fourniture de gilets d'identification (à conserver par la collectivité d'une année sur l'autre)
- Sacs cabas à remettre aux participants
- Affiches, diplômes, et divers support d'informatique et de communication

Fait à Heyrieux le 15 mars 2010

Le Président
Du Syndicat Mixte Nord Dauphiné

Le
de la Collectivité

M. NIVON